

Règlement du Championnat de France Open de Match Racing



1- Organisation :

Le Championnat de France Open de Match Racing se déroulera à Antibes et sera organisé du 13 au 17 octobre 2021, sous l'autorité du Pôle Voile Match Racing – AMRA. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open de Match Racing – 2021 ». Cette Compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à 12 barreurs.
4 barreurs seront sélectionnés par bassin :

- Les 3 premiers barreurs français au classement de chaque finale de bassin.
 - o Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin
- 1 barreur invité par bassin (invitation régionale avec avis de la CNMR)
 - o Demande à formuler auprès des coordonnateurs du bassin au plus tard le dernier jour de la finale de bassin
 - o Un barreur peut formuler une demande d'invitation dans un seul et unique bassin.

En cas d'annulation de la finale de bassin, les coordonnateurs du bassin proposeront à la Commission Nationale Match Racing les noms des 4 meilleurs barreurs candidats à la sélection au Championnat de France Match Racing Open. La sélection de ces 4 barreurs devra être validée par la Commission Nationale de Match Racing.

Si l'une ou l'autre des procédures ci-dessus, ne permet pas de sélectionner 12 barreurs, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreurs candidats de son choix. (Invitations nationales). Les demandes d'invitation nationale doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le dernier jour de la dernière finale de bassin à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Ligues. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixée par les Avis de Course et les règlements de bassin.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.

3- Inscription :

→ **Aux épreuves de sélection et finales de bassin :**

Les barreurs s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ **Au Championnat de France Open de Match Racing :**

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ **Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :**

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **6 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer à :

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre - BP 47 - 06601 ANTIBES CEDEX

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr>

Et comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **450 €**
(à l'ordre du Pôle Voile Match Racing - AMRA)

- le chèque de garantie de participation de : **450 €**
(à l'ordre de la FFVoile, à remettre à l'organisateur de la finale de bassin)

- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

*** Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de caution de participation d'un montant de 450 € (à l'ordre de la FFVoile).**

4- Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers et supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open de Match Racing et pour le Championnat de France Open de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Tous les équipiers posséderont leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

Leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5- Règles Applicables :

Le Championnat de France Open de Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F.
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

**Système de sélection au Championnat de France Match Racing Open 2021
Finales par Bassin**

- **Finale Bassin Manche : les 4 et 5 septembre 2021 à Cherbourg (YC Cherbourg)**

Nombre de places maximum : 10 barreaux

Date limite pour demander une invitation à la finale de bassin Manche : au plus tard le 22 août 2021

Contacts : Cédric Chateau cedchateau@gmail.com ; Pauline Courtois pauline@courtois.eu

Date limite de demande d'invitation au Championnat de France Open de Match Racing attribuée par le Bassin Manche : au plus tard le 5 septembre 2021 (Cf. article 2 du règlement)

- **Finale Bassin Atlantique : du 1^{er} au 3 octobre 2021 à Pornichet (APCC Voile Sportive)**

Nombre de places maximum : 16 barreaux

Date limite pour demander une invitation à la finale de bassin Atlantique : au plus tard le 20 septembre 2021

Contact : Mathieu Richard mathieu.richard@ffvoile.fr

Date limite de demande d'invitation au Championnat de France Open de Match Racing attribuée par le Bassin Atlantique : au plus tard le 3 octobre 2021 (Cf. article 2 du règlement)

- **Finale Bassin Méditerranée : les 2 et 3 octobre 2021 à Antibes (AMR Antibes)**

Nombre de places maximum : 8 barreaux

Date limite pour demander une invitation à la finale de bassin Méditerranée : au plus tard le 20 septembre 2021

Contacts : Yoann Peronneau yoann@yoann.org ; Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr ; Philippe Michel philippe.michel@ffvoile.fr

Date limite de demande d'invitation au Championnat de France Open de Match Racing attribuée par le Bassin Méditerranée : au plus tard le 3 octobre 2021 (Cf. article 2 du règlement)

Rappel :

- Un barreur ne peut formuler une demande d'invitation que dans un seul et unique bassin (pour les invitations régionales).
- Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.

Invitation nationale attribuée par la Commission Nationale Match Racing :

(Sous réserve des places disponibles suite au processus de sélection par bassins ci-dessus)

Si vous souhaitez faire une demande d'invitation nationale, vous devez l'adresser à : habitable@ffvoile.fr au plus tard le 4 octobre 2021.

Ces demandes d'invitation nationales seront traitées uniquement si des places restent vacantes suite aux finales de bassins (qualifications et invitations par bassin).